

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Conseil du 18 mars 2019

Délibération n° 2019-3335

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s):

objet: Plan de mobilité territoire Part-Dieu - Attribution d'une subvention au Club des entreprises de Lyon Part-

Dieu

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de la prospective et du dialogue

public

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Hémon

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 26 février 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 20 mars 2019

Présents: MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme El Faloussi, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guilland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mmes Le Franc, Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés: MM. Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Casola (pouvoir à M. Boudot), Mme Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Genin (pouvoir à M. Bravo), Lebuhotel (pouvoir à M. Sannino), Passi, Vergiat (pouvoir à Mme Cardona).

Absents non excusés : M. Aggoun.

Conseil du 18 mars 2019

Délibération n° 2019-3335

commission principale : déplacements et voirie

objet: Plan de mobilité territoire Part-Dieu - Attribution d'une subvention au Club des entreprises de Lyon Part-Dieu

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de la prospective et du dialogue public

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 février 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Depuis 2006, la Métropole de Lyon encourage une politique de management de la mobilité qui préconise la mise en place d'actions de mobilité durables issues de plans de mobilité (PdM) sur les territoires économiques, ce afin de réduire les déplacements domicile-travail, et la production de gaz à effet de serre (GES).

Ainsi, les entreprises du territoire Part-Dieu se sont engagées dès 2014 dans l'élaboration d'un plan de déplacements inter-entreprises (PDIE) piloté par le Club des entreprises de Lyon Part-Dieu. Le Club des entreprises de Lyon Part-Dieu a été créé en 2012 dans l'objectif de renforcer la dynamique économique de la Part-Dieu dont le territoire est une composante majeure de l'attractivité de l'agglomération lyonnaise. Le Club compte actuellement 60 entreprises, représentant près de 24 000 salariés sur les 47 000 emplois du quartier. L'une des ambitions du Club des entreprises est de rendre les entreprises ambassadrices de la mobilité douce en partenariat avec la Société publique locale (SPL) Part-Dieu, notamment, dans le contexte actuel de transformation du quartier et des chantiers en cours.

I - Objectifs

Les PdM visent à faciliter et à rationaliser les déplacements domicile-travail et domicile-études. Il s'agit d'inciter les usagers (salariés, étudiants, prestataires, etc.) à utiliser d'autres moyens de transport que la voiture individuelle autosoliste (un seul conducteur). Le sujet est plus que jamais d'actualité puisque la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 prévoit que toute entreprise de plus de 100 salariés sur un même site élabore un plan de mobilité destiné à améliorer la mobilité de son personnel. À ce jour, sur le territoire de la Métropole, 17 ex- PDIE ont été réalisés. Dix sont actuellement actifs et on dénombre 56 PdM actifs et signés avec la Métropole.

II - Le territoire Part-Dieu et les actions déplacements domicile-travail déjà engagées

Le Club des entreprises s'est investi activement sur le champ de la mobilité pour donner lieu à de nombreuses actions, depuis l'élaboration du PDIE :

- 13 sites ont été concernés par la démarche,
- une commission mobilité a été créée,
- l'organisation d'événements "mobilité",
- le territoire a été pilote pour le déploiement du télétravail, réducteur de mobilité quotidienne,
- accompagnement individuel en entreprises sur les sujets mobilité.

III - Le projet de plan de mobilité (PDM)

Le PDM s'inscrit dans la continuité des actions déjà réalisées par le PDIE mais prend aussi en compte les contraintes de mobilité "temps réel" liées aux chantiers.

Les enjeux 2019 du PdM Part-Dieu seront de 3 axes :

- transformer en PdM en élargissant à de nouvelles entreprises,
- renforcer et conforter les actions de sensibilisation à l'écomobilité,
- déployer plus fortement le télétravail, pour une limitation drastique de la mobilité.

Pour ce faire, le Club des entreprises de Lyon Part-Dieu prévoit le recrutement d'une personne en alternance pour un an pour réaliser ce projet.

Le plan de financement prévoit un budget de 15 200 € se répartissant ainsi :

réalisation du plan d'actions mobilité		subvention Métropole de Lyon	10 000 €
Part-Dieu avec recrutement d'un(e) a	pprenti(e)	consortium Club des entreprises Lyon Part-Dieu	5 200 €
	15 200 €		15 200 €

Il est donc proposé de soutenir financièrement le PdM des entreprises de Part-Dieu porté par le Club des entreprises de Lyon Part-Dieu, à hauteur de 10 000 € pour l'année 2019 ;

Vu ledit dossier;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve:

- a) l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 € au profit de Club des entreprises de Lyon Part-Dieu dans le cadre du PdM entreprises Part-Dieu,
- b) la convention à passer entre la Métropole et le Club des entreprises de Lyon Part-Dieu définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.
- 2° Autorise monsieur le Président à signer ladite convention
- **3° La dépense** correspondante, soit 10 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal exercice 2019 opération n° 0P02O2036 chapitre 65.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 20 mars 2019.